



AVIS DE COURSE

Aquarelle.com Finn Ouest Tour

20 et 21 juin 2026

Organisée par le Club Nautique de Saint Jacut de la Mer
Grade 5A.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025/2028* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

- 3.1 - Exclusivement aux bateaux de la classe FINN
- 3.2 - Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire sur le site internet du Club nautique de saint Jacut de la mer <http://www.cn-saintjacut.com> (Paiement possible en ligne) date limite d'inscription sur le site Vendredi 19 juin à 20h ou
- Le 20 juin 2026 de 9h30 à 12h30 sur la plage du Rougeret à saint jacut de la Mer.
- Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont



les suivants :

| Classe | Montant |
|--------|---------|
| Finn | 40€ |

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 20/06/2026 de 9h30 à 12h30

5.2 Jauge et contrôles :

Samedi 20/06/2026 de 9h30 à 12h30

5.3 Jours de course

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement |
|---------------------|---|
| Samedi 20/06/2026 | 14h |
| Dimanche 21/06/2026 | 10h |

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées sur le panneau officiel.

- Disponibles en version électronique à l'adresse suivant <http://www.cn-saintjacut.com>

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type banane.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de point à minima s'appliquera.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Divers prix offerts par la société Aquarelle.com



12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Olivier de Brye 66 route du Guildo Saint Jacut de la Mer 22750.
TEL : 06 08.66.08.48
Email : o.debrye@outlook.fr

